

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

De la science en pédagogie

Interviewée par *Lausanne-Cité* du 20 octobre dernier, Mme Cesla Amarelle, présidente du parti socialiste vaudois, a déclaré que l'initiative «Ecole 2010» ne tient pas compte «des éclairages scientifiques actuels». Le premier mouvement serait de polémiquer, tant ce jugement est convenu et relève de la langue de bois. Mais après tout, pourquoi ne pas entrer dans le jeu et se poser effectivement la ou plutôt les questions: les initiateurs méritent-ils d'être qualifiés de passésistes et de non-scientifiques? quels sont ces «éclairages scientifiques actuels» évoqués comme de telles évidences qu'il n'est même pas besoin d'en dire plus? est-ce que vraiment tous les pédagogues scientifiques projettent le même éclairage? et sinon, pourquoi a-t-on choisi telle tendance plutôt que telle autre?

Remarquons d'abord que la science, dont la fonction est de découvrir et de modéliser les relations, notamment de cause à effet, qui existent entre les phénomènes, n'offre pas le même degré de certitude dans tous les domaines. Les lois de la physique, par exemple, sont plus rigoureuses et permettent des prévisions plus certaines que celles de la biologie: le vivant réserve souvent des surprises à l'homme de science. Et c'est encore plus le cas de l'être humain. Ce qui relève de sa liberté, de sa volonté, les actions originales qui en résultent, mais aussi ses incertitudes et ses doutes sont autant

d'éléments qui échappent à l'investigation scientifique.

C'est dire qu'en matière de sciences humaines, et particulièrement de pédagogie, le chercheur doit procéder empiriquement, progresser pas à pas et vérifier sans cesse à nouveau si les constantes qu'il croit avoir découvertes correspondent effectivement à la réalité des maîtres et des élèves. C'est de cette façon que le corps enseignant met au point les attitudes, techniques et méthodes qui lui permettent de faire son travail. Cette approche, toute d'expériences prudemment généralisées, répugne à être formulée en termes abstraits et définitifs. Elle se modifie au fil des nouvelles expériences et de l'évolution des mœurs. C'est dire qu'il n'y a de bon pédagogue qu'enseignant praticien.

C'est dans cet esprit que les enseignants praticiens qui ont rédigé «Ecole 2010» ont examiné la loi scolaire, les principes dont elle s'inspire et les outils pédagogiques qu'elle impose. Ils ont rapporté cela aux progrès des élèves durant leur parcours scolaire et au niveau atteint quand il prend fin. Partant de ces constats, ils ont proposé, point par point, des améliorations, fondées elles aussi sur des expériences partagées par bon nombre d'enseignants. Cette approche mérite le qualificatif de scientifique. Elle est actuelle. Mme Amarelle devrait le reconnaître. Il est bien entendu possible de contester l'une ou l'autre

critique ou proposition. Mais les rejeter en bloc *a priori* témoigne d'un esprit plus dogmatique que scientifique.

La recherche pédagogique à laquelle Mme Amarelle fait référence procède d'une façon diamétralement inverse. Pour ceux qui s'y livrent, il est impossible d'enseigner sans être d'abord parfaitement au clair sur les mécanismes fondamentaux mis en jeu par l'acte de connaissance. Leur pédagogie sera donc, non pas induite de l'expérience quotidienne des maîtres et des élèves, mais déduite d'une théorie fondamentale.

Cette théorie est dite «constructiviste». Celui qui y a attaché son nom, Jean Piaget, est devenu l'icône de la modernité pédagogique. «Piaget pense...», «Piaget dit...», «Piaget montre...» et la messe est dite!

Pour Piaget et ses disciples, à ce que nous avons compris, le savoir ne se transmet pas par l'enseignement. Le savoir est construit activement par le sujet lui-même. Il est le résultat d'une interaction évolutive permanente entre son monde personnel et le monde extérieur. Le résultat de cet aller-retour sera une sorte de réalité intermédiaire entre le sujet connaissant et le reste du monde. L'intelligence elle-même n'est pas un donné pur et simple. Elle se fait peu à peu, dans un mouvement d'adaptation du sujet à son milieu. Le constructiviste juge insane la formule populaire selon laquelle «on naît intelligent, on devient instruit». En réalité, estime-t-il, on devient intelligent.

L'école socioconstructiviste, tout en approuvant l'essentiel des théories de Piaget, lui reproche de négliger le rôle principal que joue le groupe social dans la construction de la connaissance. C'est cette conception qui a le plus influencé l'Ecole vaudoise.

En soi, la recherche épistémologique fondamentale est légitime et chercher

des corrélations entre elle et la pratique pédagogique l'est également. Aussi n'est-ce pas à Piaget que nous en avons, mais à ses épigones. Et nous ne leur reprochons pas de défendre bec et ongles une théorie – même si elle est contestée par d'autres scientifiques.

Nous leur reprochons d'avoir subrepticement modifié son statut de théorie scientifique, qui impliquait notamment qu'elle restait soumise, comme tout modèle explicatif, à la clause du plus ample informé. Ils ont décrété que cette théorie, en particulier sous sa forme socioconstructiviste, était absolument vraie et éternellement actuelle. C'est grâce à cet aveuglement semi-volontaire qu'EVM a échappé à une vérification de ses principes à la lumière des faits qu'aurait imposée une approche réellement scientifique... et qu'exigeait aussi le mécontentement général régnant au sujet de l'Ecole vaudoise!

Nous reprochons une autre erreur aux socioconstructivistes, celle d'avoir conçu la totalité de l'enseignement obligatoire comme une application directe et systématique de la théorie. Ce raccourci, qui court-circuite toute l'expérience concrète et passe sans escale de l'hypothèse de pointe controversée à la pratique pédagogique quotidienne, est une prise de risque insensée, une folie vertigineuse. Pour notre malheur, des politiciens irresponsables ont assumé cette folie, ils l'ont imposée aux enseignants et soustraite de force à toute critique, même celle des praticiens.

On peine à discerner, dans cette attitude politico-pédagogique, la moindre actualité, la moindre scientificité, le moindre éclairage.

OLIVIER DELACRETAZ

Aspects de la vie vaudoise

Patois vaudois

(fm) En 1979, Jules Reymond, alors président de l'Association vaudoise des amis du patois, et Maurice Bossard, professeur de français médiéval à l'Université de Lausanne, éditaient un dictionnaire sur le patois vaudois. Depuis lors épuisé, cet ouvrage est à nouveau disponible grâce aux Editions Cabédita qui viennent d'en assurer la réédition. On y trouve un répertoire considérable de mots groupés par centres d'intérêt: les jours, les heures, les saisons, les fêtes, la météorologie, etc. Les différents sujets sont tous illustrés de textes patois suivis de leur traduction. [J. Reymond et M. Bossard, *Le Patois vaudois*, Grammaire et Vocabulaire. Editions Cabédita, 300 pages, CHF 39.-]

Apprentie confiseuse à l'honneur

(fm) Nous adressons nos félicitations à Naomi Raynaud, de Château-d'Oex, qui a remporté, le 25 septembre dernier, le titre de meilleure apprentie pâtissière-confiseuse de Suisse romande et du Tessin lors de la 12^e édition de la Finale des jeunes confiseurs organisée à l'Ecole professionnelle de Montreux.

La restauration vaudoise récompensée

(fm) L'édition romande 2010 du célèbre guide gastronomique Gault &

Millau vient de sortir, et cette année, souligne son responsable Kurt Schwander, «semble avoir particulièrement souri aux chefs vaudois». En effet, pas moins de dix-sept restaurants gagnent un point par rapport à l'an passé, et douze adresses font leur entrée dans le guide. Que l'on approuve ou non les choix et critères du guide, c'est une belle preuve de la qualité et de la vitalité de la restauration vaudoise.

De Sainte-Croix à San Francisco

(fm) Etonnante aventure que celle de ce robot représentant le poète, dramaturge et romancier russe Pouchkine écrivant à sa table; conçu et élaboré à Sainte-Croix par l'automatier François Junod, avec l'aide de nombreux artisans du balcon du Jura, il a été commandé par un riche entrepreneur américain, actif dans la Silicon Valley et collectionneur passionné par l'horlogerie suisse. Cet automate à forme humaine, véritable bijou mécanique de près de 4000 pièces, est ainsi capable d'écrire à la plume 1458 poèmes! Parti pour San Francisco dernièrement (il aurait dû l'être en 2006, mais le défi mécanique relevé à la demande du commanditaire en a retardé la livraison), il ne manquera pas d'époustoufler les amis du riche entrepreneur californien.

Revue de presse

Les bons apôtres

La Ville de Lausanne culpabilise et infantilise ses habitants. Par deux dépliants. Le premier, qui émane des SIL, annonce une baisse du tarif de l'électricité, pour autant que vous conserviez le système d'alimentation existant. Soit, «si vous n'êtes pas sensible à l'origine de votre courant électrique» (sous-entendu nucléaire), on vous montre du doigt et on vous oblige en plus à répondre dans un certain délai, alors que, si vous voulez changer de système, soit opter pour des énergies renouvelables (45% d'éolienne!), mais sans réduction de prix, vous pouvez rester passif, ce qui permet d'éviter la baisse annoncée et d'imposer le nouveau système.

Le second prospectus, produit par la direction de la sécurité, s'adresse aux personnes âgées en vue de les aider à éviter les accidents et les cambriolages, [...] vous pointe à nouveau sentencieusement du doigt: «Souvent, nous avons

tendance à exagérer l'ampleur de la criminalité» [...]. L'infantilisation le dispute à la culpabilisation et à l'art de se libérer des tâches policières en se défaussant sur les futures victimes, qui y mettent du leur, comme chacun sait.

L'apparent souci affiché du bien-être de la population dans deux domaines importants cache une insidieuse et insupportable condescendance écologiste et pseudo-sécuritaire envers le citoyen, incapable de distinguer le bien du mal et à qui on doit faire la leçon.

On veut notre bien et on le fait savoir: les élections approchent.

Ph. R.

Un modeste

Christian Levrat, interviewé dans 24 heures du 29 octobre:

Le PS est seul à défendre 99% de la population suisse.

Au bas mot!

Ph. R.

Roger Pache (1909-2000) « Un idéal exempt d'idéologie »

Il y a dix ans, le Payernois Roger Pache (1909-2000) quittait la cité de la Reine Berthe pour un monde que l'on dit encore meilleur, laissant à ses amis et à ses proches pas moins de quatre volumes de *Rencontres et souvenirs* édités à compte d'auteur, soigneusement reliés et richement illustrés. Cet élève de Marcel Regamey et de Gustave Thibon était un journaliste indépendant «de la vieille école». Il fut pendant plus de trente ans le seul correspondant des quotidiens romands dans la Broye et pendant plus de trois lustres le délégué régional de la Ligue vaudoise dans ce district. L'homme, au caractère vif et parfois tranchant (il avait horreur des compromis), ne laissait personne indifférent.

Il naît à Lausanne le 27 novembre 1909, mais passe toute son enfance à Payerne. A la fin de sa scolarité primaire, il apprend l'allemand à Bâle chez un réviseur d'ascenseurs où il travaille comme manœuvre (1924), puis il effectue dans cette ville un apprentissage de boulanger-pâtissier et y occupe un premier emploi d'ouvrier boulanger. Il fréquente l'Union chrétienne de jeunes gens de langue française de Bâle, où il prend conscience de sa nationalité vaudoise. Il est aussi l'un des membres fondateurs de la «Tribu des Sénecas», éclaireurs romands de Bâle, où il se lie d'amitié avec le futur grand reporter Fernand Gigon, lui-même routier (scout aîné) de ladite tribu, qui lui fait connaître Ramuz et lui communique le goût de l'opéra en lui chantant un air de la *Traviata*. Lecteur assidu de la *Gazette de Lausanne*, il se passionne pour la politique étrangère. En 1927, il fait un timide début dans le journalisme en confiant un premier article à *L'Eclair* puis, toujours de Bâle, envoie son premier «papier» au *Journal de Payerne*, qui paraît le 21 décembre 1928.

Revenu à Payerne en 1930, Pache s'y installe, deux ans plus tard, comme patron boulanger-pâtissier. Sa boulangerie du Pont va devenir rapidement le point de ralliement de nombreux amateurs de musique, de peinture, de littérature et de politique.

Scout dans l'âme (Baden-Powell lui a dédié trois livres dans un camp

d'été à Kandersteg), il dirige la troupe des éclaireurs locale d'abord dénommée «Tribu des Mohicans», puis «Troupe Reine Berthe». Il épouse en 1934 Germaine Combremont, de Grandcour, qui lui donne quatre enfants.

Il collabore activement au *Journal de Payerne*, bihebdomadaire libéral où s'exprime aussi Henri Perrochon, son aîné de dix ans. En 1936, il y évoque avec lucidité «le sans-gêne de l'Allemagne» (10 mars), «le danger allemand» (12 mai) et «Hitler et son programme d'après *Mein Kampf*» (29 mai).

En janvier de la même année, il entre en contact avec *La Nation* après avoir assisté à une conférence de la Ligue vaudoise. En 1937, il adhère à ce mouvement et en sera le délégué régional pour la vallée de la Broye jusqu'en 1952. Elu sur une liste du parti libéral, il est membre du Conseil communal de Payerne de 1937 à 1941, mais il renonce à se représenter et quitte le parti à la suite de désaccords.

En juillet 1945, avec quelques amis de la Ligue vaudoise, il reçoit à Payerne Bertrand de Jouvenel, qui présente *Du pouvoir*, ouvrage publié aux Editions du Cheval Ailé, à Genève. Devenu chroniqueur à la *Gazette de Lausanne* et à *Curieux*, l'écrivain français donnera encore deux conférences à Payerne jusqu'en 1951. Il qualifiera de «socratique» l'image du boulanger Pache lisant Aristote tout en faisant cuire son pain.

Roger Pache invite aussi à Payerne Gustave Thibon; de 1947 à 1957, le philosophe français y prend pas moins de dix-sept fois la parole, sur les quelque cinquante conférences organisées dans l'ensemble du Canton! A l'instar de Jouvenel, le penseur protestant et anti-communiste René Gillouin ne donne, lui, «que» trois conférences à Payerne. Le boulanger-journaliste reçoit aussi chez lui, entre autres, le compositeur Aloÿs Fornerod et l'écrivain neuchâtois Willy Prêtre, auteur de *Tocsins dans la nuit*.

Il est le correspondant de Payerne, puis de la Broye, de la *Feuille d'Avis de Lausanne* (1949-1983) ainsi que, dès 1950, de la *Tribune de Lausanne* (14 ans), de la *Gazette de Lausanne* (25

ans), de *La Suisse* (25 ans) et, dès 1957, de *L'Express* et de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (26 ans). Il est aussi le premier correspondant de *La Liberté* pour la Broye vaudoise (1957-1982).

Ce n'est qu'en 1958, à l'âge de 49 ans, qu'il abandonne définitivement sa boulangerie pour devenir journaliste indépendant à plein temps. Pilier du bihebdomadaire libéral, il travaille aussi pour la très radicale *Feuille d'Avis du district de Payerne* (FAP) – *Le Démocrate*, qui lui demande surtout des chroniques judiciaires, et pour l'*Almanach de la Broye*, édité aujourd'hui par le CIB, à Estavayer-le-Lac, en étroite collaboration avec la rédaction de *La Broye Hebdo*.

L'ATS le sollicite dès que quelque chose d'important se passe à Payerne. En dehors des médias susmentionnés, il collabore encore à *La Nation* (dès 1945), au *Pamphlet* (dès 1976, sous le pseudonyme de François Rouge), parfois même aux hebdomadaires français *Rivarol* et *Aspects de la France*.

A partir de 1985, Roger Pache livre ses souvenirs de journaliste dans quatre ouvrages bien documentés, à verser à l'histoire de la Broye. Le premier tome lui vaut la «médaille d'or de l'Etoile civique», à Paris, en 1987. Dans le quatrième tome, publié lui aussi à l'enseigne du Comte-Vert et intitulé *Mais que s'est-il donc passé à Lausanne en janvier 1798? Pourquoi l'histoire vaudoise a-t-elle été occultée?*, on découvre des révélations du professeur Louis Junod, ancien archiviste cantonal, sur ce mois décisif de l'histoire vaudoise, ainsi que des notes biographiques sur celui qui se dépeint lui-même comme un «Vaudois non conformiste égaré dans le XX^e siècle».

Un an auparavant, il est devenu le cofondateur du *Scribe du P'tit Broyard*, dans lequel il anime la rubrique «Parlons français». Son coéquipier n'est autre que Michel Dizerens, de Granges-Marnand, qui signe alors des billets d'humeur dans le *Démocrate* sous le nom de «Didi». Pour assurer une plus large diffusion à cette brochure littéraire trimestrielle, *Le Scribe* simplifie son titre et se constitue en association; celle-

ci est présidée aujourd'hui par Francis George-Perrin, écrivain public et collaborateur du *Journal de Moudon*, alors que Michel Dizerens occupe le poste de secrétaire général. Les brochures initiales ont fait place à des livres, paraissant au rythme de deux par an. L'Association Le Scribe, forte de quelque 250 membres, a créé un prix littéraire dont le 10^e a été attribué – cela ne s'invente pas! – le 10.10.10, à 10 h.10, à 1510 Moudon... Une septantaine de manuscrits était en lice. Le jury était coordonné par Michel Dizerens. C'est le texte «Alice et Antoine» de Patrick Chambettaz, de Marly, qui sera édité. Des «Scribes d'or» ont en outre été attribués à Jean-Luc Chaubert, de Corcelles, et à Clémentine Lämmli, de Payerne. Là encore, Roger Pache aura fait œuvre utile.

L'homme professait qu'«il n'y a pas d'idées généreuses, mais des idées justes et des idées fausses, ces dernières dont le monde se nourrit actuellement étant un poison mortel pour l'humanité». Son vieil ami Thibon dira que «pendant un demi-siècle, il a été le témoin fidèle du même idéal politique et religieux – d'un idéal exempt d'idéologie, fixé là sur une claire vision de la nature de l'homme et des choses». *Le Journal de Payerne* rendra hommage à «une figure légendaire, un homme d'action doublé d'un journaliste d'investigation hors pair». *La Liberté* de Fribourg rappellera pour sa part qu'«il a toujours pris comme critère l'intérêt général et pratiqué largement l'autocensure». N'affirmait-il pas que «la meilleure des censures est encore celle qu'on pratique à l'égard de soi-même»? Le fait est qu'il n'aimait pas «ces journalistes qui débattent sans vergogne le plus petit scandale sans se soucier des conséquences funestes que cela peut avoir sur la vie familiale ou sur celle de l'individu». Comme il a eu de la chance de partir avant l'invasion du journalisme de dénonciation, l'épanouissement de la presse «people», sans parler de la disparition ou de la fusion d'une demi-douzaine de journaux broyards!

JEAN-PHILIPPE CHENAUX

Le rôle du préfet

L'édition de *La Liberté* du 15 octobre dernier nous apprend que, dans la Broye, le préfet vaudois (bientôt retraité et peut-être candidat à la municipalité de Payerne) André Cornamusaz et le préfet fribourgeois (bientôt soumis à réélection) Christophe Chardonnens ont proposé aux Conseils d'Etat des deux cantons de ne nommer plus qu'un seul préfet pour la Broye. L'idée est de «favoriser des projets d'envergure», «d'être le moteur d'une région, pas quelqu'un qui s'engluie dans les tâches administratives».

Passons sur cette vision étatiste de la société qui croit que seul le pouvoir

politique doit indiquer la voie et peut faire prospérer une région et revenons au rôle réel du préfet au-delà des discours ronflants et «ébouriffants».

Inspiré par l'organisation napoléonienne (voire par les baillis de l'Ancien Régime), le préfet est le représentant de l'Etat, plus précisément de son gouvernement, sur l'ensemble de son territoire divisé en départements chez nos voisins grévistes, en districts chez nous. Le préfet est nanti des pouvoirs que lui délègue l'Etat. Dans le Canton de Vaud, il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Etat, de la surveillance des communes et de l'installation de leurs autorités, ainsi que de celle des magistrats et autres agents du district, de la délivrance d'autorisations, permis, licences et autres documents officiels prévus par les lois (et même à Fribourg des permis de construire) et de la présidence de commissions d'apprentissage.

Il est aussi très intéressant de noter que, si le Conseil d'Etat a perdu aujourd'hui la plupart de ses pouvoirs judiciaires, le préfet les a conservés. Il est ainsi président de la commission de conciliation en matière de baux; il doit surveiller l'organisation et le déroulement des votations et élections, enfin il

est le juge de première instance dans les cas de contraventions et de certains délits passibles d'amendes.

Le préfet joue aussi un rôle de conseiller pour les autorités communales qui apprécient de s'appuyer sur ses conseils et sa médiation, par exemple lors de séances houleuses du parlement communal.

Enfin, le préfet est aussi l'oreille de l'Etat dans les districts. Il est donc naturellement amené à parfois relayer les préoccupations de sa région auprès du pouvoir central (dont l'éloignement des préoccupations n'est pas toujours proportionnel à la distance géographique...). Ce rôle est sans doute plus fort encore dans le Canton de Fribourg où le préfet est élu au suffrage universel et doit donc prouver à ses administrés-électeurs qu'il est «proche des gens».

Nous nous réjouissons que l'amour des structures parfaites sur le papier et du centralisme égalisateur qui caractérise nos Etats démocratiques (engluant fonctionnaires et population dans les tâches administratives) accepte de s'incliner parfois devant les réalités diverses de régions périphériques (gymnase et hôpital intercantonal dans la Broye, collaborations entre les communes de Lavey-Morcles et de St-Mau-

rice...). Il ne s'agit cependant pas de cela ici. Le rôle du préfet ne relève pas du service public mais de l'autorité, de la puissance étatique, dont il est l'image dans son district. Si un canton peut déléguer à un autre, voire à une entreprise privée, la desserte scolaire ou médicale d'une région dans un souci d'efficacité, il ne peut déléguer l'exercice de la justice ou de la force publique qui constitue le cœur même de sa raison d'être.

Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en rejetant sèchement cette proposition démagogique de leurs subordonnés.

OLIVIER KLUNGE

Condoléances

C'est dans l'espérance de la résurrection que le pasteur Henri-Michel Rochat a achevé sa course terrestre le 24 octobre dernier dans sa septante-sixième année.

Nous adressons nos condoléances à sa veuve, Madame Francine Rochat-Gaillard. Notre plus vive sympathie va aussi à nos amis Pierre et Antoine Rochat, frère et fils du défunt, ainsi qu'à leurs familles.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1

Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Du toc

La *Mutter Helvetia* est malade et les médecins se succèdent à son chevet pour tenter de la requinquer. Dernier en date M. François Chaudet vient de faire paraître un essai: *Il faut sauver le diamant suisse! Plaidoyer pour un fédéralisme et un gouvernement d'avenir* (Editions Slatkine). Nous ne pouvons qu'approuver les 55 premières pages. L'auteur relève pertinemment (p.20): «Personne ne défend l'idée d'affaiblir les cantons. Dans le même temps, ce discours irénique est trahi par les faits et par tout le monde.» C'est à juste titre aussi que M. Chaudet fustige le «fédéralisme mendiant» qui court après les subventions fédérales. Il insiste longuement sur les méfaits du «fédéralisme de solidarité» introduit par la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons). Or, le fédéralisme, ce «diamant suisse» en grand péril, il faut le sauver à tout prix.

Le reste de l'ouvrage est très décevant. On s'attendrait à voir l'auteur se joindre au combat que nous menons avec d'autres depuis des dizaines d'années pour rendre aux cantons la part de souveraineté qui leur a été arrachée. Or, M. Chaudet baisse les bras et parmi les «mauvaises solutions» mentionne celle de la Ligue vaudoise: «Vouloir repenser le fédéralisme en reprenant les tâches à Berne pour les rétrocéder aux cantons est à la fois stupide et impossible» (p.61). Est-il donc stupide de fortifier la politique des cantons afin de maintenir et renforcer ce qui reste de leur souveraineté? Cette souveraineté n'est pas une coquille vide puisque on propose sans cesse de leur arracher des compétences pour les confier à la Confédération.

Ce combat-là, le seul vraiment fédéraliste, n'intéresse pas M. Chaudet. Car pour lui le fédéralisme n'est plus l'affirmation de la souveraineté cantonale, mais une théorie qu'on va tenter d'appliquer ailleurs. Ailleurs? Mais où donc? A l'intérieur du Canton. On va donc considérer que l'Etat de Vaud est constitué par une alliance de communes. A côté du Grand Conseil, élu par le peuple, on aurait une deuxième Chambre formée de syndicats élus par l'Assemblée des syndicats du Canton.

Si M. Chaudet proposait de remplacer l'actuel Grand Conseil, représentation artificielle et partisane qui divise les Vaudois, et de le remplacer par une Chambre formée des représentants des communes, des organisations professionnelles syndicales, patronales, agricoles, culturelles, des milieux immobiliers de l'ASLOCA, de l'Université, des Eglises, etc, bref, une représentation réelle du Pays de Vaud, nous pourrions être d'accord. Mais ce ne serait pas du fédéralisme.

Un fédéralisme à l'intérieur du canton ne se justifierait guère qu'aux Grisons qui, jusqu'en 1848, étaient une confédération en miniature, ou dans les premiers cantons montagnards, union de grandes communes. Mais une telle proposition n'a aucun sens pour les cantons formés par l'influence prépondérante d'une ville (Lucerne, Berne, etc.). Encore moins pour Neuchâtel ou Vaud constitués autour d'un pouvoir monarchique. Cette espèce de resucée d'un fédéralisme si étranger à l'histoire de notre Canton et au sentiment des Vaudois à l'égard de l'Etat de Vaud disqualifie le pseudo-fédéralisme de l'auteur.

M. Chaudet examine une autre affection dont souffre la Suisse: les carences du Conseil fédéral. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on tente de le réformer et de modifier son mode d'élection. Par

trois fois déjà, en 1900, en 1942 (les socialistes) puis aujourd'hui (l'UDC et M. Chaudet), on a proposé de faire élire le Conseil fédéral par le peuple. On espère ainsi, grâce à une élection au système majoritaire, remédier à la division actuelle du gouvernement fédéral.

Nos lecteurs connaissent notre opposition déterminée à toute élection du Conseil fédéral par le peuple, ce qui ne pourrait que renforcer la centralisation. On se demande si tous les partisans de ce système n'éprouvent pas quelque nostalgie de la période de 1848 à 1891 où les sept conseillers fédéraux appartenaient au parti radical. On peut toujours rêver: sept UDC au Conseil fédéral! Quelle cohésion! Enfin une vraie démocratie avec une majorité et une opposition dignes de ce nom au lieu de la mélasse actuelle!

Mais la Suisse si diverse supporterait-elle un tel système? N'oublions pas qu'au XIX^e siècle, la souveraineté des cantons était encore très forte, la Confédération se limitant à exercer ses tâches premières: la politique extérieure et la défense du territoire. Dans une Suisse en majorité alémanique et protestante, la défense des minorités linguistiques et confessionnelles était assurée par les cantons. Ainsi un Suisse n'était jamais entièrement minoritaire. Abstraction faite du cas très particulier des Grisons, seuls les Jurassiens de l'actuel Canton du Jura se trouvaient minoritaires sur les plans linguistique et confessionnel, soit dans leur Canton, soit au plan fédéral.

La montée en puissance du pouvoir fédéral et de son administration aux XX^e et XXI^e siècles a rompu cet équilibre. Ce n'est pas par hasard qu'on est parvenu à l'élection au système proportionnel en 1919, puis à la «formule magique» en 1959. La Suisse, qui n'est pas une nation, ne supporterait pas la prédominance d'un seul parti, qu'il soit de gauche ou de droite. En outre, l'affaiblissement du pouvoir cantonal va de pair avec la puissance croissante de l'administration fédérale, quatrième pouvoir, même s'il n'est mentionné nulle part comme tel dans la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral, lui, apparaît faible et divisé.

Si ses membres se jouent de vilains tours et se font des cachotteries, ne serait-ce pas surtout parce qu'ils sont élus par une Assemblée fédérale elle-même profondément divisée? Qu'est-ce que les partis, qui ne rêvent que d'élections, attendent aujourd'hui de leurs représentants au gouvernement fédéral? Qu'ils «se profilent», qu'ils soient des locomotives électorales pendant quatre ans, donnant constamment des interviews pour se mettre en vedette, eux et leur parti. On l'a vu tout récemment: surtout ne pas donner à un autre parti la chance d'avoir une locomotive trop brillante au Conseil fédéral!

L'enjeu est électoral; il est aussi financier. Quel désastre si on perd un siège! Car le conseiller fédéral est aussi celui qui distribue des places dans son département. Ces fonctionnaires nommés paieront au parti une redevance, d'autant plus importante que leur rang est élevé dans l'administration. Les partis agissent comme des féodalités qui se partagent le pouvoir et distribuent des fiefs attribués aux grands commis de l'administration fédérale, pouvoir par nature centralisateur. Le conseiller fédéral Blocher, pendant son bref passage au gouvernement, s'est risqué à se mêler de la politique des départements de ses collègues et a tenté de limiter la puissance de l'administration fédérale. Le fait que les fonctionnaires fédéraux aient fait sau-

ter les bouchons de champagne sur la Place fédérale au moment de sa non-réélection jette un jour politique nouveau sur les véritables raisons de son éviction. En quoi tous les projets de réforme de M. Chaudet et de tous les autres médecins au chevet des sept sages vont-ils apporter un remède à cette situation?

En octobre 1935, au lendemain des élections fédérales, une grande affiche était placardée dans tout le Canton, signée par la toute jeune Ligue vaudoise: «Maintenant que la comédie électorale est terminée: fermons le conseil national.» Ce fut un beau tollé. Dans les articles qu'ils publièrent sur ce sujet, les fondateurs de notre mouvement constataient l'équivoque politique créée par les radicaux de 1848 qui affirmaient sur le plan fédéral une double souveraineté: celle de cantons (Conseil des Etats) et celle d'un prétendu peuple suisse (Conseil national). Ces deux souverainetés sont par nature concurrentes, comme la suite l'a montré, et l'une a pris le pas sur l'autre. Même le Conseil des Etats, émanation de la souveraineté des cantons, a été contaminé par les luttes des partis. La Ligue vaudoise proposait donc de rendre au Conseil des Etats la pleine souveraineté sur le plan fédéral et de remplacer la Chambre du peuple par une représentation des métiers, professions et institutions qui forment le tissu économique et culturel de la Suisse. Remarquez qu'on aurait les mêmes: J.-F. Rime pour EconomieSuisse, Ch. Levrat représentant les Syndicats ouvriers, J. Bour-

geois l'Union suisse des paysans, A. Bugnon la viticulture, Cl. Ruey Santé-suisse, etc. La différence: ceux-ci représenteraient ouvertement les intérêts légitimes mais limités entre lesquels l'Etat doit jouer le rôle d'arbitre. Les *lobbies* n'auraient plus besoin de se camoufler derrière les partis ou de prétendus représentants du peuple.

Nos fondateurs n'étaient pas des naïfs. Ils savaient bien qu'ils ne seraient pas suivis en 1935 lorsqu'ils demandaient la fermeture du Conseil national. Mais ils avaient bien diagnostiqué le mal dont souffrait la Confédération. En rappelant ces vérités politiques, nous n'avons pas davantage l'espoir d'être suivis, ni même compris par les appareils des partis engagés en permanence dans une lutte électorale dont rien ne saurait les distraire. Mais il n'est pas vain de mettre en lumière le caractère dérisoire et inefficace des divers projets de réforme du Conseil fédéral. On soigne les symptômes sans s'attaquer à la cause du mal.

Tout ce qui peut renforcer le Pays de Vaud, aussi bien sur le plan politique que sur tous les autres, tout ce qui peut maintenir ou augmenter la souveraineté des cantons aura toujours notre appui, que cela vienne de gauche ou de droite. Quant à ceux qui, comme M. Chaudet, veulent sauver le «diamant suisse» du fédéralisme sans restaurer la souveraineté cantonale, ils remplacent le diamant par du toc.

ERNEST JOMINI

La concurrence fiscale et les mœurs étatiques

La Nation a déjà pris position contre l'initiative socialiste «pour des impôts équitables». Cette initiative, dangereuse tant pour les contribuables que pour les fédéralistes, a été lancée en tirant prétexte d'une ou deux affaires excessivement médiatisées, principalement le déménagement à Schwyz de Marcel Ospel et la tentative sans lendemain du Canton d'Obwald d'introduire un taux régressif à partir d'un certain revenu.

La question de fond qui se pose en l'occurrence n'est pas celle de la justice fiscale, mais celle de la solidarité entre les Etats confédérés.

Une certaine concurrence indirecte entre les cantons existera toujours, liée à des situations plus ou moins prospères, à des politiques sociales plus ou moins étatisées, à des gestions plus ou moins adéquates des fonds publics, ou simplement à des conditions de vie plus ou moins agréables. Cela fait que certains cantons seront toujours privilégiés. La péréquation intercantonale est là pour pondérer l'effet financier de ces différences.

La concurrence fiscale directe, en revanche, nous semble plus discutable. Un Etat cantonal qui ferait valoir auprès des riches contribuables des cantons voisins les avantages financiers qu'ils retireraient à déménager sur son territoire, commettrait un acte contraire à l'amitié confédérale et à sa dignité d'Etat: il n'est pas une simple entreprise qui peut se livrer à une publicité comparative et critiquer la politique fiscale d'autres Etats cantonaux dans le but de ramener des sous dans sa caisse.

Les socialistes y voient, bien entendu, une question à régler par la loi. M. Antoine Rochat a montré, dans *La Nation* 1898 du 24 septembre dernier, que les propositions socialistes auraient pour effet d'augmenter non seulement les impôts des riches, mais aussi, à cause du nécessaire lissage des taux, ceux des classes moyennes de la plupart des can-

tons, notamment en Suisse alémanique. De plus, elle fait un pas important en direction d'une unification matérielle des impôts, portant ainsi atteinte à une prérogative cantonale fondamentale.

Cette initiative est d'autant plus inutile que les cas pendables sont rarissimes. Il s'agit vraiment là d'une question de mœurs et non de lois: il y a entre Etats cantonaux des choses qu'on ne fait pas. On a souvent dit que la Suisse était formée de vingt-six Etats ayant rompu leur relations diplomatiques. La Conférence des gouvernements cantonaux a quelque peu rétabli ces relations. Si, comme nous le recommandons, le peuple et les cantons refusent cette mauvaise initiative, il lui reviendra de traiter cette question de façon à conserver aux Etats cantonaux à la fois leur compétence fiscale et leur loyauté réciproque.

D.

Le général Guisan honoré en Pologne

Generatowi Henri Guisanowi. Une plaque commémorative dédiée «au général Henri Guisan, commandant en chef de l'armée suisse» a été posée en septembre à Varsovie, en remerciement de l'internement en Suisse, en juin 1940, de 12000 soldats polonais qui avaient combattu en France jusqu'à la capitulation. L'inscription souligne que la 2^e division d'infanterie, commandée par le général Bronislaw Prugar-Ketling, «a trouvé refuge sur la terre accueillante des Helvètes, conservant sa préparation militaire au combat et consacrant son travail et ses efforts à des tâches en faveur de l'économie et de la défense de la Suisse». Pour ce qui concerne notre Canton, on rappellera que c'est à ces soldats que l'on doit par exemple la montée de la Forclaz au lac des Chavannes, appelée aujourd'hui encore «la route des Polonais».

P.-G. B.

« Le Siècle juif »

Les Juifs éprouvent la condition humaine plus durement que les autres peuples. Leur destin résume les déchirements qui l'affectent: l'enracinement ou l'errance? Le particulier ou l'infini? Dieu ou le néant? S'il faut revenir sur la tragédie du peuple élu, lisons *le Siècle juif* de Yuri Slezkine¹, ouvrage propre à nous donner quelques lumières sur le sujet.

Slezkine, professeur d'histoire à l'Université de Californie, est d'origine russe. L'une de ses grands-mères appartenait à la petite noblesse, l'autre était juive. On a accusé Slezkine à la fois de philo- et d'antisémitisme. Ce qu'il dit doit donc être vrai.

Il évoque le sort des Juifs russes, de la fin du XIX^e siècle à celle du XX^e. Ses réflexions se fondent sur la distinction entre «apollinien» et «mercurien». Sont apolliniens les peuples attachés à une terre, formés de paysans qui la cultivent et de guerriers qui la défendent. Pleins de vitalité, virils, les apolliniens se méfient des innovations. Ils privilégient la force du corps, aiment se dépenser physiquement et festoyer.

Quant aux mercuriens, ils sont plutôt urbains, mais ne se lient à aucun lieu particulier. Mobiles, créatifs, éduqués, intelligents voire rusés, souples de caractère, volubiles, ils ont un côté féminin prononcé.

Les peuples mercuriens, Chinois en Asie du Sud-Est, Parsis en Inde, Indiens en Afrique de l'Est, Libanais, Grecs ou Arméniens établis loin de leur terre d'origine, Tsiganes, que diverses circonstances historiques ont contraints à errer, se sont chargés de métiers itinérants et de tâches impures répugnant aux apolliniens. Adonnés surtout au commerce, à l'usure, à différentes spécialités

médicales, ils fournissent des services. «Exilés professionnels», ils s'entremettent. Comme le dieu Mercure, ils sont des passeurs et transgressent les règles. La cohésion interne de leurs groupes est grande. La solidarité familiale ou clanique, voire mafieuse, leur est vitale. Instables, vulnérables, fragiles, ils s'exposent à la jalousie et aux coups des populations apolliniennes solidement plantées sur leur sol.

Le peuple juif est le peuple mercurien par excellence. Il possède la science de l'interprétation des textes, il est capable de transformer son savoir en richesse et de la faire circuler. Il maîtrise tous les arts où il s'agit de mettre les gens en contact, de jouer les intermédiaires: diplomatie, droit, commerce, finance, spectacle. Soumis comme tous les mercuriens à des interdits hygiéniques et alimentaires stricts, les Juifs font des médecins très compétents parce qu'ils osent des gestes interdits à leurs hôtes apolliniens.

Dans le portrait des mercuriens, on reconnaît les traits habituellement associés à la modernité. Les Juifs ne l'ont pas inventée, mais ils étaient les plus doués pour y entrer.

Selon Slezkine, le XX^e siècle a été le siècle juif parce qu'il représente le moment de l'histoire où les peuples apolliniens se convertissent à la modernité et finissent tous par ressembler aux mercuriens, ayant acquis les vertus nécessaires à la gestion de l'univers moderne, que les Juifs, à cause de leurs spécialités professionnelles, cultivaient depuis longtemps. Tout le monde est devenu un peu juif. Il n'y eut aucune «conspiration»; les Juifs étaient simplement mieux équipés pour affronter les temps qui s'annonçaient.

Il est à noter que plus les peuples apolliniens se «mercurisent», plus les Juifs risquent l'exclusion, voire l'anéantissement. On les rend responsables des difficultés énormes que comporte le passage du monde traditionnel, lent et protégé, à l'ambiance fébrile de la modernité.

A cet égard, le destin des Juifs de Russie est particulièrement douloureux.

A la fin du XIX^e siècle fut donné en Russie le signal d'une révolte générale contre la monarchie, la religion, le tsar, les pères. Les jeunes Juifs, notamment, se dressèrent contre leurs parents à qui ils reprochaient d'accepter leur statut inférieur, de rester dans les «shtetl» de la zone de résidence qu'on leur assignait, de subir les pogroms sans rien dire, d'observer des rites étouffants et de se complaire dans la crasse du ghetto. Très cultivés, ils voulaient devenir de vrais Russes, des enfants de Pouchkine, qu'ils révéraient. Cela leur fut refusé. Il leur restait à rejoindre les rangs des bolcheviques. Ils y trouvèrent «une façon juive de ne plus être juifs», s'internationalisant en même temps que les communistes russes. Il est avéré, fait étayé par de nombreuses statistiques, que la présence juive au sein de l'Etat soviétique, dans la diplomatie, la police ou l'organisation du Goulag, fut nettement supérieure à la proportion de Juifs dans l'ensemble de la population. Seulement, quand Staline renonça à l'internationalisme pour construire «le socialisme dans un seul pays», qu'il exalta, par opportunisme, la nation russe et l'orthodoxie durant la «grande guerre patriotique», les Juifs redevinrent peu à peu des persécutés. L'antisémitisme refit surface et en 1965 on détruisit tous les documents faisant état des probables origines juives de Lénine.

Ensuite, le socialisme s'étant effondré, deux terres promises subsistaient. En 1994, 1288000 Juifs avaient quitté la Russie pour rejoindre Israël et surtout les Etats-Unis (à 80%).

Aux Etats-Unis, cumulant la réussite économique et le statut de victime éter-

nelle, les Juifs russes formèrent le «groupe ethno-religieux le plus influent». Slezkine livre là aussi des statistiques très parlantes.

En Israël se produisit un retournement dont l'histoire a le secret. Les Juifs s'y transformèrent en peuple apollinien. Devenus cultivateurs et soldats, ils mirent en valeur un sol ingrat qu'ils défendirent bec et ongles contre des voisins agressifs. Israël osa les actions les plus audacieuses, se moquant des pressions internationales, faisant figure d'«exception héroïque» parmi les peuples occidentaux prêts à se coucher pour avoir la paix.

Les Juifs russes ont expérimenté les trois idéologies modernes. Ils se sont écroulés avec le communisme, se sont relevés avec le capitalisme américain (beaucoup de néo-conservateurs, trotskystes passés au libéralisme, sont d'origine juive), et l'avenir dira si le nationalisme permettra au peuple juif de continuer à habiter la terre de ses ancêtres.

Aujourd'hui, il ne leur est pas encore permis d'être délivrés de l'inquiétude.

La vitalité démographique palestinienne et des voisins belliqueux menacent Israël. En Russie, l'infime minorité juive (0,16% de population) s'assimile par les mariages mixtes, mais se trouve toujours en butte aux réactions antisémites. Sous le régime d'Eltsine, parmi les principaux oligarques qui firent fortune sur les ruines du communisme, six sur sept (Aven, Fridman, Berezovski, Gousinski, Smolensk et Khodorovski), avaient selon Slezkine une ascendance juive ou supposée telle, ce qui provoqua une flambée de haine. Aux Etats-Unis, les Juifs se marient de plus en plus (à 50%) hors de leur communauté.

L'absorption est une menace plus aiguë que la persécution ou la guerre.

JACQUES PERRIN

Qui a écrit cela?

Nous vivons dans un monde dialectique: aucune certitude n'est acquise, soumise qu'elle est tôt ou tard à son antithèse. Le prix à payer pour cette agitation des idées est une absence de stabilité et une incessante remise en question des institutions. Pour beaucoup de nos contemporains, le changement est l'essence même de l'existence, qu'ils jugent impossible sans de perpétuelles évolutions. La citation qui suit, publiée en 1824, montre que cette conception précédait le marxisme et la théorie de l'évolution.

Cette existence très agitée et très bornée a pourtant été louée avec excès, peut-être à cause de son agitation même, et de sa brièveté; car ce que les hommes prirent, surtout dans l'histoire, c'est la rapidité et le mouvement. Mais est-ce bien là que réside le bonheur des Peuples? J'en doute. Quand je vois trois ou quatre mille ans occuper à peine quelques pages, n'ai-je pas le droit de penser que le calme le plus parfait a régné pendant cet intervalle, et que la rareté des événements annonce l'absence des guerres et des malheurs, des crimes et des autres fléaux? Il n'y a rien de si tôt dépeint que la félicité, c'est l'aspect d'un lac paisible qui réfléchit un ciel sans nuages. Mais la tempête qui annonce le danger, mais les calamités qui soulèvent les Peuples, tout cela varie la

scène de mille manières et fournit matière à une infinité de tableaux. On aime à lire ces descriptions pompeuses où les contrastes éveillent l'attention, où les oppositions de lumière et d'obscurité, de vertu et de vice, émeuvent le cœur, où l'intérêt est excité par le choc des passions; sans doute: mais est-ce seulement pour amuser la postérité que les Peuples ont une histoire? Quel est l'homme qui sacrifierait le bonheur de sa vie entière à la sottise vanité de fournir la matière d'un roman?

Ces lignes sont tirées de *L'Histoire philosophique du genre humain* de Antoine Fabre d'Olivet, Tome II, réédité à l'Age d'Homme. Nous sommes toutefois plus pessimistes que cet auteur: il y a aujourd'hui certainement des personnes assez ambitieuses ou sottes pour risquer leur bonheur en échange de promesses d'avenir radieux.

Ces lignes ont été proposées par M. Pierre-Henri Reymond de Genève, qui gagne un abonnement gratuit d'une année à *La Nation*. Si, comme lui, vous désirez concourir pour gagner un tel abonnement, envoyez vos citations avec leurs références, vos coordonnées et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch, ou sous pli à: *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

10 novembre:	Loïc Rochat	Les sociétés d'étudiants: quel avenir au sein de l'Université de Lausanne?
17 novembre:	François Pilet	La médecine généraliste

Le Coin du Ronchon

Une nouvelle conception globale du racisme

En publiant de nouvelles propositions destinées officiellement à «améliorer la sécurité routière» (dans le genre: *tout doit être tenté pour sauver des vies humaines, or les découvertes les plus récentes de la science montrent qu'une voiture à l'arrêt cause moins de morts qu'une voiture en mouvement, donc toutes les voitures devraient désormais être arrêtées*), le Conseil fédéral est accusé par certains – en ces termes précis repris dans la presse – de faire du «racisme anti-vieux».

On croyait jusqu'ici que le racisme se rapportait à la distinction, à la détermination, à la stigmatisation, voire à la discrimination des *racés humaines*. Mais l'expression ci-dessus – forcément juste puisque c'est écrit dans le journal – ouvre de nouvelles perspectives insoupçonnées. Car si «les vieux» – on devrait dire «les

seniors» pour être politiquement correct – constituent l'une de ces fameuses races *qui n'existent pas* mais que tout le monde identifie parfaitement et que l'on n'a pas le droit de discriminer, alors on réalise que l'on pourrait tout aussi bien faire désormais du racisme anti-Genevois, du racisme anti-écologistes, du racisme anti-journalistes, du racisme anti-anti-racistes, du racisme anti-voisin-de-bureau, du racisme anti-éléphants ou anti-araignées, voire du racisme anti-légumes, du racisme anti-cigarette, du racisme anti-ascenseurs ou que sais-je encore.

Le récent Sommet de la Francophonie, en lieu et place de ses ennuyeuses déclarations sur la faim dans le tiers-monde, aurait pu utilement se pencher sur le problème du racisme anti-langue française.

LE RONCHON

Votations fédérales du 28 novembre

Initiative populaire «pour le renvoi des étrangers criminels»:	NON
Contre-projet:	NON
Question subsidiaire:	Initiative
«Initiative pour des impôts équitables»:	NON